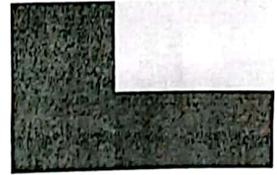




REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail



Institut National de la Statistique et de la  
Démographie (INStAD)

**PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

*Avis à Manifestation d'Intérêt N°001-2024/MEF/INStAD/DAF/SFCG du  
22/08/2024*

**Objet de l'Avis à Manifestation d'Intérêt :**

Recrutement d'un consultant national expert spécialiste en analyse des données qualitatives pour l'appui à la collecte des perceptions et aspirations dans le cadre de la formulation de la vision 2060

Septembre 2024

*PS. [Signature]* *R*

# Procès-verbal d'attribution provisoire

**Objet :** Avis à Manifestation d'Intérêt N° 001 PI\_DAF\_2024 du 22/08/2024 relatif au recrutement d'un consultant national expert spécialiste en analyse des données qualitatives pour l'appui à la collecte des perceptions et aspirations dans le cadre de la formulation de la vision 2060.

**Méthode de sélection :** Sélection des consultants individuels

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 06 septembre à 16 heures 25 minutes, dans la salle de réunion 227 de **l'INStAD, deuxième étage, sis dans l'enceinte du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale, Tél. : 21 30 82 44 / 21 30 82 45**, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance :

- **Président** : Togbédji Daladier Caryl YEKPON, Directeur Administratif et Financier ;
- **Rapporteur** : SOUROU ADJOVI Mondoukpè Bricette Z. Y., Chef du Service des Finances et de la Comptabilité Générale ;
- **Membres** : Raïmi Aboudou ESSESSINO, Directeur de la Comptabilité Nationale et des Statistiques Economiques.

Après l'analyse de la proposition financière conformément aux clauses contenues dans l'Avis à Manifestation d'Intérêt et suite à la négociation, la proposition du consultant **YEDJI Narcisse Martial** a été retenue pour un montant Toutes Taxes Comprises de **quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille (4 590 000) francs CFA** et un délai d'exécution de **trente (30) jours**.

Il est déclaré attributaire provisoire et sera invité pour l'établissement du marché.

Les motifs du rejet des offres des autres consultants sont consignés dans le tableau ci-après :



Numéro d'ordre	Soumissionnaires évincés	Montant de l'offre	Motif du rejet	Observations
1	AÏTCHI Calixte	-	Défaut d'obtention de la note minimale de 70 points	Néant
2	ZOMAHOUN Aubierge Carmelle	-	Défaut d'obtention de la note minimale de 70 points	Néant
3	LALY Ambroise	-	Défaut d'obtention de la note minimale de 70 points	Néant
4	KOKOU Florentin	-	Défaut d'obtention de la note minimale de 70 points	Néant
5	KPOSSOU Roméo	-	Défaut d'obtention de la note minimale de 70 points	Néant

Le Président a clôturé la séance à 16 heures 40 minutes.

Fait à Cotonou, le 06 septembre 2024

**Le Président**



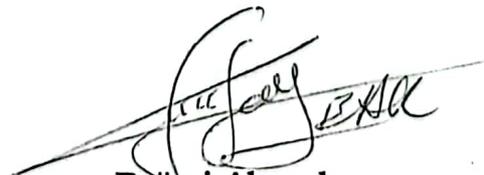
**Toghdji Daladier Caryl  
YEKPON**  
DAF/INStAD

**Le Rapporteur**



**SOUROU ADJOVI**  
**Mondoukpè Bricette Z. Y.**  
C/SFCG/INStAD

**Membre**



**Raimi Aboudou  
ESSESSINOU**  
DCNSE/INStAD